

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175 chemin du Fleuve à Lévis, **le mardi 26 mai deux mille quinze à 19h30.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Mario Fortier, Vice-président  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A  
Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint  
Mme Francine Marcoux, trésorière

**EST ABSENT :**

M. Michel Turner, Administrateur  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 avril 2015
4. Autorisation de signature de la «Convention de mandataire particulier » et du « Contrat de transport scolaire intégré » avec l'établissement d'enseignement privé : Collège de Lévis
5. Autorisation de signature de la «Convention de mandataire particulier » et du « Contrat de transport scolaire intégré » avec

l'établissement d'enseignement privé : Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent

6. Autorisation de signature de la « Convention de mandataire particulier » et du « Contrat de transport scolaire intégré » avec l'établissement d'enseignement privé : École Marcelle-Mallet
7. Adoption des nouveaux tarifs métropolitains en vigueur à compter du 1er juillet 2015
8. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation et à octroyer un contrat pour une période de un (1) an, deux (2) ans et/ou trois (3) ans pour les services de taxi-bus (T25) dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, Ville de Lévis
9. Adjudication du contrat pour la fourniture, sur une base de location, de deux photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois
10. Engagement de la Société de transport de Lévis en faveur du projet « les parcours verts » présenté par la coopérative Forêt d'Arden pour la période 2015-2020
11. Comptes payables
12. Certificat des responsabilités statutaires
13. Points divers
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

### **- RÉSOLUTION 2015-072-**

Il est proposé par Mario Fortier  
appuyé par Madame Nathalie Plante  
  
et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du mardi 26 mai 2015 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## **2. Période de questions**

Aucune question

---

## **3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 avril 2015**

### **- RÉSOLUTION 2015-073-**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Madame Nathalie Plante  
  
et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 29 avril 2015 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

## **4.- Autorisation de signature de la «Convention de mandataire particulier » et du « Contrat de transport scolaire intégré » avec l'établissement d'enseignement privé : Collège de Lévis**

### **RÉSOLUTION 2015-074-**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Madame Marjorie Guay  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis la « Convention de mandataire particulier » ainsi que le « Contrat de transport scolaire intégré » concernant le transport d'approximativement 360 élèves de l'établissement d'enseignement privé : Collège de Lévis à même son

réseau de transport en commun pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

**Adoptée.-**

---

**5.- Autorisation de signature de la « Convention de mandataire particulier » et du « Contrat de transport scolaire intégré » avec l'établissement d'enseignement privé : Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent**

**RÉSOLUTION 2015-075-**

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Madame Ann Jeffrey  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis la « Convention de mandataire particulier » ainsi que le « Contrat de transport scolaire intégré » concernant le transport d'approximativement 630 élèves de l'établissement d'enseignement privé : Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent à même son réseau de transport en commun pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

**Adoptée.-**

---

**6.- Autorisation de signature de la « Convention de mandataire particulier » et du « Contrat de transport scolaire intégré » avec l'établissement d'enseignement privé : École Marcelle-Mallet**

**RÉSOLUTION 2015-076-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse  
  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise monsieur Michel Patry, président ainsi que monsieur Jean-François Carrier, directeur général à signer pour et au nom de la Société de transport de Lévis la « Convention de mandataire particulier » ainsi que le « Contrat de transport scolaire intégré » concernant le transport d'approximativement 150 élèves de

l'établissement d'enseignement privé : École Marcelle-Mallet à même son réseau de transport en commun pour les années scolaire 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

**Adoptée.-**

---

**7.- Adoption des nouveaux tarifs métropolitains en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

**- RÉSOLUTION 2015-077-**

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Lévis et le Réseau de transport de la Capitale, avec la collaboration financière du ministère des Transports du Québec et de la Communauté métropolitaine de Québec offrent depuis 2003 un titre de transport permettant à son détenteur d'avoir accès aux deux (2) réseaux de transport en commun ainsi qu'au service des traversiers de la Société des traversiers du Québec à un tarif privilégié, à savoir le titre « métropolitain »;

**CONSIDÉRANT** que les nouveaux tarifs métropolitains doivent être adoptés annuellement par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale et celui de la Société de transport de Lévis avant d'entrer en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que l'entrée en vigueur des tarifs métropolitains est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et qu'il y lieu d'adopter ces derniers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** les nouveaux tarifs des titres de transport « métropolitain » suivants pour la clientèle du transport urbain et adapté soient adoptés pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015;

Catégorie	Tarifs actuels	Hausse de	Tarif au 1 <sup>er</sup> juillet 2015
Général	122.00 \$	3.55 \$ / 2,9 %	125.55 \$
18 ans et moins – Étudiant plus +	99.00 \$	2.70 \$ / 2,7%	101.70 \$
Aîné (65 ans et plus +)	80.25 \$	4.25 \$ / 5,3%	84.50 \$

**QUE** ces nouveaux tarifs entrent en vigueur sous réserve de l'adoption de ces derniers par le Réseau de transport de la Capitale (RTC);

**QUE**, conformément à l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (chapitre S-30.01)*, ces nouveaux tarifs soient publiés dans un journal diffusé sur le territoire de la ville de Lévis et soient affichés dans les autobus de la STLévis et de son sous-traitant;

**QU'**ils entreront en vigueur trente (30) jours après leur publication.

**Adoptée.-**

**8.- Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation et à octroyer un contrat pour une période de un (1) an, deux (2) ans et/ou trois (3) ans pour les services de taxi-bus (T25) dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, Ville de Lévis**

#### **RÉSOLUTION 2015-078-**

**CONSIDÉRANT QUE :** la STLévis est une Société offrant du transport en commun à la population;

**CONSIDÉRANT :** la nécessité de maintenir et d'améliorer le service aux usagers sur le territoire de l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, Ville de Lévis par le biais de service de rabattement taxi;

**CONSIDÉRANT :** la nécessité d'aller en appel d'offres pour l'octroi de nouveaux contrats de desserte par taxis-bus;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la direction de l'exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale :

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Ann Jeffrey  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à aller en appel d'offres sur invitation et à octroyer un contrat pour une période de un (1) an, deux (2) ans et/ou trois (3) ans pour les services de taxi-bus (T25) dans l'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest, Ville de Lévis.

**Adoptée.-**

---

**9.- Adjudication du contrat pour la fourniture, sur une base de location, de deux photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois à Supérieur Bureautique Inc, (Division de la Cartoucherie inc.)**

**RÉSOLUTION 2015 -079-**

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2015-066 adoptée le 29 avril 2015 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture, sur une base de location, de deux (2) photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois;

**CONSIDÉRANT :** que, suite à la publication de l'appel d'offres le 30 avril 2015, six (6) soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite du dépôt des offres et ont été jugées conformes;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Nathalie Plante  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie le contrat pour la fourniture, sur une base de location, de deux photocopieurs numériques multifonctions pour une durée de 60 mois à Supérieur Bureautique Inc, (Division de la Cartoucherie inc.) selon les termes et conditions apparaissant dans le fiche de prise de décision (FPD-DDTMA 2015-005);

**QUE** M. Jean-François Carrier, directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Société de Transport du Lévis tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

**Adoptée.-**

---

**10.- Engagement de la Société de transport de Lévis en faveur du projet « les parcours verts » présenté par la coopérative Forêt d'Arden pour la période 2015-2020**

**RÉSOLUTION 2015-080-**

**CONSIDÉRANT :** la demande de la coopérative Forêt d'Arden d'offrir gracieusement le transport des participants aux activités « les parcours verts » qui seront organisés au cours de la période 2015-2020;

**CONSIDÉRANT QUE :** ces activités visent essentiellement à permettre aux participants de découvrir des alternatives écoresponsables à nos choix de consommation, de transport et de tri à la maison en visitant diverses entreprises et organismes impliqués dans de telles activités à Lévis;

**CONSIDÉRANT QUE :** ce projet, rejoint des clientèles cible de la STLévis et s'inscrit avantageusement dans nos orientations stratégiques;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation du directeur du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale :



Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse  
et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil s'engage, sous réserve de la disponibilité des véhicules, à offrir gracieusement le transport des participants dans le cadre du projet « les parcours verts » organisé par la coopérative Forêt d'Arden pour la période couvrant les années 2015 à 2020.

**Adoptée.-**

---

## **11.- COMPTES PAYABLES -**

### **- RÉSOLUTION 2015-081-**

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Mario Fortier  
et résolu unanimement

De prendre acte de la liste des déboursés du mois d'avril 2015 préparée par la Direction des finances et ci-annexée pour faire partie intégrante de la présente à savoir :

Salaires des périodes #14 à #17 :	677 176,47 \$
Chèques nos 22 423 à 23094 et chèques manuels :	539 595,32 \$
Paiements directs :	1 541 549,40 \$

**Adoptée.-**

---

## **12.- CERTIFICAT DES RESPONSABILITÉS STATUTAIRES**


Je soussignée, Francine Marcoux, directrice des finances et trésorière de la Société de transport de Lévis, ci après nommée « la Société » :

Par les présentes, à ce jour, en ma qualité et à titre de directrice des finances et trésorière, je certifie ce qui suit :

- I. J'ai personnellement pris connaissance des faits attestés par le présent certificat.

- II. La Société a respecté toutes les dispositions de la Loi sur les sociétés de transport en commun et la Société a déposé, à l'intérieur des délais prescrits auprès des autorités gouvernementales et tous les autres organismes concernés, tous les rapports et déclarations requis.
- III. La Société n'accuse aucun retard dans le paiement de tout salaire, bénéfice, paye de vacances ou toute autre forme de compensation (y compris toute indemnité pour perte ou cessation d'emploi) (ci-après collectivement appelés «Compensation») auxquels tout employé de la Société a droit, et en date de la présente, il n'existe aucune raison de croire que la Société ne sera pas en mesure de payer les compensations auxquelles ses employés auront droit.
- IV. Il n'existe aucune réclamation pour quelque compensation que ce soit, faite par un employé actuellement ou anciennement à l'emploi de la Société.
- V. La Société n'accuse aucun retard tant à l'égard des retenues à la source qu'à l'égard des remises aux autorités gouvernementales concernées pour toute somme devant être retenue et remise par elle en vertu des lois suivantes :
  - a) La Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada), incluant, mais sans limiter la généralité de celui qui précède, les articles 153 (1) et 215 de ladite Loi.
  - b) La Loi sur les impôts (Québec).
  - c) La Loi sur l'assurance - emploi (Canada).
  - d) La Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec.
  - e) La Loi sur la taxe d'accise (Canada), incluant les retenues et remises de la taxe sur les produits et services.
  - f) La Loi sur la taxe de vente du Québec.
  - g) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite.
  - h) La Loi sur le régime de rentes du Québec, ou toute autre loi, règlement, ordonnance, jugement, décret ou directive officielle émise par toute autorité gouvernementale ayant ou non force de loi, en vertu desquels tout défaut de retenir ou remettre telle somme donnerait ouverture à une réclamation contre les administrateurs de la Société.

DATÉ ET SIGNÉ CE 26<sup>ième</sup> jour de mai 2015

Par   
Francine Marcoux, CPA, CA  
Directrice des finances et trésorière

### 13.- Points divers

---

### 14.- Période de questions

Monsieur Sébastien Ouellet se questionne sur le parcours T-25 ainsi que sur la fin du contrat avec ADC.

---

**15.- Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2015-082-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**